

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 63/2015
Date: 28 janvier 2015
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire: 31.72-14.4
Classification: Non classifié

Modification de la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA). Ouverture de la procédure de consultation.

Sur proposition de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques,

le Conseil-exécutif arrête:

La Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques est autorisée à ouvrir une procédure de consultation sur la modification de la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA). Le délai de dépôt des prises de position est fixé au 30 avril 2015.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Chancellerie d'Etat